



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

A la suite d'une convocation du mardi 17 novembre 2024, les membres du Comité syndical du Sydem se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 25 novembre 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydem.

✓ Etaient présents : **28**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Hubert BUR, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Salvator FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ Excusés ayant donné procuration : **5**

Messieurs, Mesdames Jean-Claude HEHN a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS a donné procuration Philippe SCHUTZ.

✓ Excusés : **16**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, François GATTI, Marc SENE.

✓ Absents : **6**

Messieurs Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Emmanuel SCHULLER, David SUCK.

04. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément au Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En effet, un poste d'Opérateur d'exploitation à Méthavalor était vacant. Après appel à candidatures et choix du jury, un adjoint technique a été recruté.

Après avis favorable des membres du Bureau et de la Commission des finances lors de la réunion du 18 novembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical

Délibère par :

33 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De créer un poste d'adjoint technique, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade, à compter du 1^{er} novembre 2024, la dépense étant déjà inscrite au budget,
- De fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à MORSBACH, le 25 novembre 2024

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération, 06 DEC 2024
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 06 DEC 2024